

**ENTENTE CANADA-MANITOBA
RELATIVE AU PROJET VISANT L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION
DES AYANTS DROIT À L'ÉCOLE FRANÇAISE**

2005–2006

**ENTENTE CANADA-MANITOBA
RELATIVE AU PROJET VISANT L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION
DES AYANTS DROIT À L'ÉCOLE FRANÇAISE
2005-2006**

PRÉAMBULE

La participation des ayants droit à l'école française se situe à environ 33,0% au Manitoba. L'objectif du projet ici proposé est de compléter les stratégies additionnelles identifiées par le Manitoba dans son plan d'action faisant l'objet de l'*Entente Canada-Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2005-2006 à 2008-2009*, qui vise à amener le taux de participation des ayants droit à 36% d'ici la fin de l'année 2008-2009. Cet objectif s'inscrit bien dans le cadre de l'objectif de croissance que s'est donné le Canada dans son plan d'action. Quoique plus modeste que celui du Canada qui vise un taux de participation de 68,0%, l'objectif de participation du Manitoba représente un défi de taille qui demandera une participation active et soutenue de la part de tous les intervenants. L'atteinte de son objectif apportera un nouveau souffle à l'enseignement dans la langue de la minorité et, à plus longue échéance, un regain de vitalité à la communauté de langue française.

Le *Projet visant l'augmentation de la participation des ayants droit à l'école française* ciblera en particulier le secteur préscolaire et sera constitué de deux volets. D'abord, il cherchera à promouvoir l'école française dans les communautés en ciblant de manière particulière les jeunes familles à risque, entre autre, les foyers exogames. Les efforts de promotion tenteront de faire mieux connaître l'option qu'offre l'école française et de démontrer que celle-ci dispose de services d'intégration et de soutien permettant de présenter une alternative intéressante aux établissements offrant des programmes de français comme langue seconde ou encore l'école anglaise et d'offrir la seule possibilité de façonner chez l'enfant une véritable identité francophone. L'élaboration de la stratégie de promotion de l'école française aura comme assise les résultats d'une étude que tentera de cerner les facteurs qui motivent les parents à inscrire, ou à ne pas inscrire, leurs enfants à l'école française. Cette étude portera la DSFM à revoir son infrastructure d'accueil et d'intégration, à redéfinir le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, et à mettre en valeur les soutiens qu'offre la division pour répondre aux besoins et aux préoccupations mis à la lumière grâce à l'étude.

D'autre part, le projet cherchera à créer des conditions qui favorisent l'accueil et la préparation des enfants à l'école française. Dans cette optique, la DSFM collaborera étroitement avec ses partenaires afin de faciliter et d'encourager l'accès aux services à la petite enfance. Ces services intégrés répondront notamment aux besoins langagiers et identitaires des enfants, en assurant un niveau de compétence plus uniforme et une transition plus souple à l'école. Ces services seront particulièrement importants pour les enfants issus de foyers à prédominance anglaise qui accusent un certain retard linguistique en français.

On cherchera aussi à développer davantage la programmation de la maternelle à temps plein en mettant l'accent sur le développement langagier et sur la littératie des élèves en jeune enfance. Cette mesure repose sur le fruit de plusieurs études, dont celles de Fraser Mustard, qui ont démontré qu'une intervention précoce auprès de la jeune enfance améliore sensiblement les chances de succès de l'enfant. Plus pertinemment, l'amélioration et le développement de services au niveau de la maternelle permettra de donner suite aux interventions déjà entamées au niveau de la petite enfance ciblant la francisation de l'enfant et la construction culturelle et identitaire.

Les impacts de ce projet ne se manifesteront qu'après quelques années de sa mise en œuvre. Parmi les retombées mesurables attendues, on compte l'augmentation des inscriptions dans les écoles de la minorité et la réduction de stage en phase d'accueil, qui seront les plus importantes. Comme le projet complète d'autres stratégies qui seront mises sur pied par le Manitoba dans le cadre de son plan d'action, son influence viendra appuyer et renchérir les autres interventions de la province. Ainsi, les indicateurs qui permettront de mesurer à brève échéance les résultats du projet se limiteront au niveau d'accès et de participation qui résulteront de son implantation.

**ENTENTE CANADA-MANITOBA
RELATIVE AU PROJET VISANT L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES AYANTS DROIT À L'ÉCOLE FRANÇAISE
2005-2006**

OBJECTIF : AUGMENTER LE NOMBRE D'AYANTS DROIT QUI CHOISISSENT L'ÉCOLE FRANÇAISE ET FOURNIR LES SERVICES NÉCESSAIRES À LEUR RÉUSSITE SCOLAIRE ET IDENTITAIRE

PROMOTION DE L'ACCÈS

| MESURES | RÉSULTATS VISÉS | INDICATEURS DE RENDEMENT | INVESTISSEMENT PRÉVU (en milliers de dollars) | | |
|--|--|--|--|-----------------|--------------|
| | | | <u>Canada</u> | <u>Manitoba</u> | <u>Total</u> |
| (1) Amorcer une étude de marché qui cherche à cerner les raisons qui motivent les parents à inscrire ou à ne pas inscrire leurs enfants à l'école française. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure compréhension des besoins et des attitudes à la base des choix faits par les parents. 2. Identification d'interventions ciblées. | 1. Nombre d'interventions ciblées identifiées par l'étude. | <u>32,3</u> | <u>32,3</u> | <u>64,6</u> |
| (2) Améliorer la promotion des programmes et des services de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). | <ol style="list-style-type: none"> 1. La DSFM est mieux connue dans toutes les communautés où demeurent les francophones. 2. Les ayants droit sont mieux renseignés au sujet de leur droit à l'éducation française. 3. Les programmes et services offerts par la DSFM sont mieux connus par tous les francophones ayants droit. 4. Les programmes et les services offerts par la DSFM sont valorisés par la communauté francophone. 5. La DSFM, ses programmes et services sont mieux connus et compris par les membres de la majorité. | 1. Nombre d'outils et d'activités de promotion développés. | <u>85,3</u> | <u>85,3</u> | <u>170,6</u> |

ACCEUIL ET PRÉPARATION DE L'ENFANT À L'ÉCOLE FRANÇAISE

| MESURES | RÉSULTATS VISÉS | INDICATEURS DE RENDEMENT | INVESTISSEMENT PRÉVU (en milliers de dollars) | | |
|--|--|---|--|--------------------------|-------------------------|
| | | | Canada | Manitoba | Total |
| <p>(1) Développer et offrir, en collaboration avec les partenaires intéressés, des services d'appui à la petite enfance dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. littératie, numératie; ii. éducation et sensibilisation des parents; iii. appui aux familles exogames; iv. formation des intervenants; v. vitalité linguistique et culturelle; vi. dépistage et intervention précoces – services multidisciplinaires vii. recherche. | <ul style="list-style-type: none"> 1. Accès à des programmes intégrés (éducation, culture, services sociaux et santé) qui répondent aux besoins de la petite enfance en milieu minoritaire. 2. Meilleur rendement aux niveaux langagier et de la littératie. 3. Meilleure intégration de l'enfant dans le milieu scolaire. 4. Réduction de la durée de stage des élèves en phase d'accueil. 5. Augmentation des inscriptions aux écoles de la minorité. | <ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de communautés francophones ayant accès à une gamme complète de services à l'intention de la petite enfance. b. Nombre d'enfants recevant des services d'appui à la petite enfance. c. Aisance d'expression orale des élèves observées par les intervenants en salle de classe. ** d. Facilité d'adaptation des élèves notée par les intervenants en salle de classe**. e. Durée moyenne des élèves en phase d'accueil.** f. Inscriptions aux écoles de la minorité. <p>** Cette évaluation sera effectuée de manière formative une fois que l'intégration des enfants à l'école aura eu lieu.</p> | <u>Canada</u> 124.6 | <u>Manitoba</u> 124.6 | <u>Total</u> 249.2 |
| <p>(2) Améliorer le programme de maternelle à temps plein (enfants âgés de 5 ans) au sein des écoles élémentaires de la DSFM.</p> | <ul style="list-style-type: none"> 1. Meilleur rendement aux niveaux langagier et de la littératie. 2. Meilleure intégration de l'enfant dans le système scolaire dès la première année; 3. Réduction de la durée de stage des élèves en phase d'accueil. 4. Augmentation des inscriptions en maternelle. | <ul style="list-style-type: none"> a. Inscriptions en maternelle. b. Aisance d'expression orale des élèves observées par les intervenants en salle de classe.** c. Durée moyenne des élèves en phase d'accueil.** <p>** Cette évaluation sera effectuée de manière formative une fois que l'intégration des enfants à l'école aura eu lieu.</p> | <u>Canada</u> 621.7 | <u>Manitoba</u> 621.7 | <u>Total</u> 1 243.4 |
| <p>TOTAL DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE / PROVINCIALE :</p> | | | <u>Canada</u> 863.9 | <u>Manitoba</u> 863.9 | <u>Total</u> 1 727.8 |